



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Conseil supérieur de la fonction militaire**

Paris, le 12 juillet 2022  
N° 203 /ARM/SG-CSFM

## **CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE**

(108<sup>e</sup> session – session plénière du 05 juillet 2022)

### **COMMUNIQUE**

Le Conseil supérieur de la fonction militaire s'est réuni le 05 juillet 2022 pour la séance plénière de la 108<sup>e</sup> session, présidée par Sébastien LECORNU, Ministre des Armées.

Après une minute de silence à la mémoire des militaires décédés en service depuis la dernière session, le rôle du Conseil et la place singulière de la concertation militaire ont été présentés au Ministre des Armées par le secrétaire général.

Dans une adresse au Ministre, le Conseil a tout particulièrement tenu à le remercier pour la signature du décret mettant fin partiellement au délai de carence du pacte civil de solidarité, en rappelant l'attente de la communauté militaire de sa suppression totale et définitive. En réponse, le Ministre a confirmé que le déploiement du dernier volet de la NPRM mettrait fin à ce régime juridique d'exception.

De son côté, le Ministre a rappelé les devoirs de la Nation envers ses armées ainsi que les risques et les spécificités de notre engagement pouvant aller jusqu'au sacrifice ultime. Il a salué l'investissement des militaires au profit des populations civiles, notamment lors de la crise Covid en outre-mer ou pour la protection du territoire avec la mission Sentinelle.

Le Ministre souhaite qu'une réflexion soit menée sur la notion de militarité, sur les plans conceptuel, organique et juridique, rappelant que l'on ne peut rien détacher de l'opérationnel et que la mission commande l'organisation et donc le statut.

Le Conseil a évoqué toute l'attention portée à la rémunération des militaires, aux blessés, à la poursuite du plan famille et à la future réforme des retraites.

Concernant le volet de la rémunération, le Ministre a souligné que des moyens étaient mis en place par le gouvernement afin de faire face à l'inflation au travers d'aides au pouvoir d'achat mais également par la revalorisation du point d'indice. Par son ampleur, 350 millions d'euros par année pleine, cette dernière aura un impact sur la future loi de programmation militaire. Celle-ci devra se concevoir à l'aune du retour

d'expérience du Sahel et de l'Ukraine pour le volet capacitaire, tout en incluant un réinvestissement majeur au profit des femmes et des hommes qui portent l'uniforme.

Concernant la nouvelle politique de rémunération des militaires, le Ministre a pris connaissance de l'avis émis par le Conseil sur les textes. Il a annoncé un décalage de la mise en œuvre de cette réforme, tout en la garantissant pour 2023. Ce temps supplémentaire doit permettre d'étudier les situations défavorables pour les compenser. Le Conseil reconnaît et apprécie la volonté du Ministre de voir la réforme menée à son terme, ainsi que l'annonce d'une rencontre dédiée à la NPRM en octobre 2022. Le Ministre a également insisté sur la nécessité d'une communication accompagnant la mise en œuvre de la réforme, adaptée et accessible à tous.

Le Ministre a remercié le Conseil d'avoir rappelé que dès sa prise de fonction, il avait volontairement manifesté sa considération pour les blessés par sa présence à leurs côtés et a annoncé que des moyens financiers supplémentaires seront alloués aux anciens combattants et aux maisons d'accueil des blessés. L'accompagnement psychiatrique du militaire et de sa famille doit faire l'objet d'améliorations.

Le Plan Famille sera poursuivi avec des efforts particuliers portant sur les aspects bâtimentaires, l'accompagnement à la mobilité et le développement d'une politique systémique entre les armées et les collectivités territoriales.

Concernant la future réforme des retraites, enjeu de préoccupation majeure du Conseil et de la communauté militaire, le Ministre a assuré que les spécificités militaires seraient prises en compte par le Gouvernement.

Sans être exhaustif, le Ministre a cité plusieurs chantiers à poursuivre, tels que la féminisation, l'accès aux soins, l'illettrisme et l'illectronisme ainsi que la lutte contre les discriminations.

Pour finir, le Conseil a rappelé sa disponibilité à l'égard de son président pour défendre et améliorer la condition militaire, dans le souci de l'intérêt général.

La secrétaire du Conseil

Lieutenant-colonel  
Anne-Lise TRZEWICZYNSKI



Le Ministre des Armées

Sébastien LECORNU

